
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2018

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 23/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, ISNARD Michel, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 octobre 2018.

PLU:

- Le Conseil Municipal approuve le PLU (Plan local d'urbanisme), celui-ci sera donc opposable après réception en sous-préfecture et publication d'un avis dans la presse locale (Le Pays Roannais).
- Le Conseil Municipal instaure un droit de préemption simple en zone U.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à dénoncer la convention qui lie la commune à la DDT (Direction départementale des territoires) pour l'instruction des demandes d'urbanisme sous RNU (Règlement national d'urbanisme) et à signer une nouvelle convention avec le pôle Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Charlieu-Belmont-Communauté sous PLU.

Aménagement de la traversée du Bourg :

- Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse des offres du marché « aménagement de la traversée du Bourg » et choisit de suivre les recommandations du bureau d'études pour l'attribution des lots :
 - **Lot N° 1 – Réseaux humides, renouvellement des conduites d'adduction d'eau potable et d'assainissement** : SAS Potain TP
Montant tranche ferme HT : 50 725.00 €
Montant tranche optionnelle 1 HT : 24 219.00 €
74 944.00 €

▪ **Lot N° 2 – Terrassement, voirie, requalification du centre Bourg** : Thivent SAS

Montant tranche ferme HT : 78 390.20 €

Montant tranche optionnelle 1 HT : 21 096.31 €

Montant tranche optionnelle 2 HT : 25 820.00 €

121 605.80 €

PSE1 HT : 9 466.00 €

PSE2 HT : 3 100.00 €

- Les travaux débiteront au printemps. Seule la tranche ferme sera réalisée en 2019.

**PSE : prestations supplémentaires éventuelles*

Subventions 2019:

- Le Conseil Municipal approuve le programme de voirie 2019 pour 36 338.50 € HT : VC 6 pour 12 905.00 € HT (du Vernay au Bois Vernay 480 ml) ; VC 6 19 856.00 € HT (du Vernay au Bois Vernay 680 ml) VC 6 partie 1 pour 3 577.50 € HT (du Vernay au Bois Vernay 135 ml) et sollicite l'aide financière du Département sur ce projet.
- Le Conseil Municipal approuve les travaux de création d'une chambre froide à la salle des fêtes (8 707.38 € HT) et le renouvellement des canalisations de la chambre des pompes (5 586.00 € HT) pour un total de 14 293.38 € HT et sollicite l'aide financière du Département sur ces travaux au titre de l'enveloppe de solidarité 2019.

Travaux :

- Une dernière relecture est en cours pour la mise en place de l'adressage. Les « bon-à-tirer » seront validés cette fin d'année, les panneaux ne seront donc posés que début 2019.
- L'appel d'offre pour les travaux d'extension de la salle des fêtes est publié, le remise des plis se termine le mardi 11/12/2018 à 18h00, l'ouverture des plis aura lieu le mercredi 12/12/2018 à 9h30, le bureau d'études remettra son analyse le 21/12/2018.
- L'agence d'architecture qui travaille sur le projet a fourni un nouvel estimatif de travaux comprenant les travaux intérieurs : démolition du bar, mise aux normes des sanitaires, mise aux normes sécurité ERP catégorie 5, ce qui porte le coût prévisionnel des travaux à 195 100.00 €. Le Conseil Municipal approuve ce nouvel estimatif et sollicite l'aide du département sur ce nouveau chiffre.
- Le Conseil Municipal approuve la signature l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Bourg suite à la réévaluation de l'estimation du chantier : travaux ré-estimés à 226 000.00 € HT au lieu de 96 000.00 € HT (intégration des travaux de renouvellement de canalisations), taux honoraire MO 7.4%, avenant de 7 104.00 € HT.

Décision modificative 2 et 3 :

- Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives au budget communal présentées ci-dessous de type virements de crédit entre opérations :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2313-90 : ERA		120 000,00 €		
D 2315-143 : AMENDE DE POLICE 2017	120 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	120 000,00 €	120 000,00 €		
Total	120 000,00 €	120 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2313 : Immos en cours-constructions		7 890,00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		7 890,00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		15 780,00 €		
R 2031 : Frais d'études				15 780,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				15 780,00 €
Total		15 780,00 €		15 780,00 €
Total Général		15 780,00 €		15 780,00 €

Divers :

- Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la mise à disposition de l'employé technique à Charlieu-Belmont-Communauté aux mêmes conditions que précédemment pour l'année 2019.
- Le Conseil Municipal vote le taux de l'indemnité de conseil du percepteur pour 2018 à 50.00%.
- Le Conseil Municipal approuve le tracé de deux circuits sur Saint Germain la Montagne pour le topoguide intercommunal 2019 : « chemin de Lafay » (6km) et « chemin des confins » (15km).
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le camion épicerie présent les jeudis soirs cesse son activité.

Le Maire
Yves CROZET

Prochain Conseil Municipal le 21/12/2018 à 20h30.